



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 OCTOBRE 2014

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

LE 14 OCTOBRE 2014

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL tenue à la salle Kamouraska du centre socioculturel Anne-Hébert, ce quatorzième jour du mois d'octobre 2014, à 19 h 30.

Sont présents : Monsieur le conseiller Claude Phaneuf
Monsieur le conseiller André Fournier
Monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
Madame la conseillère Nathalie Laprade
Monsieur le conseiller Martin Chabot

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Pierre Dolbec

Est absente : Madame la conseillère Sandra Gravel

Sont aussi présents :
Monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Marcel Grenier
Monsieur le directeur des Services techniques Martin Careau
Madame la greffière adjointe Isabelle Bernier

ORDRE DU JOUR

1. Recueillement, ouverture de la séance et constatation du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 29 septembre 2014
4. Avis de motion : règlement relatif à la canalisation de fossés ou à l'installation de ponceaux dans les emprises de rue
5. Procès-verbal de correction : règlement de zonage 1259-2014
6. Procès-verbal de correction : résolution 347-2014
7. Adoption du projet de règlement sur l'affichage
8. Adoption du projet de règlement de construction
9. Adoption du projet de règlement relatif aux permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction
10. Adoption du règlement 1263-2014 : dérogations mineures (REPORTÉ)
11. Budget révisé de l'Office municipal d'habitation 2014
12. Nomination d'un représentant à l'Office municipal d'habitation
13. Nomination de M. Pierre Dolbec au Conseil d'administration local de la Station touristique Duchesnay
14. Mandat à Boilard Renaud notaires : radiation de l'inscription pour la cession d'un droit d'usage
15. Contrat de travail de la conseillère en urbanisme (REPORTÉ)
16. Contrat de travail des inspecteurs adjoints
17. Contrat de travail des deux pompiers premiers répondants à temps plein (REPORTÉ)
18. Amendement à l'entente avec le Comité des propriétaires de place Laurentienne (CPPL)
19. Cession de rue : projet Le Faubourg Sainte-Catherine
20. Ouverture de rue : projet Le Faubourg Sainte-Catherine (REPORTÉ)
21. Avis d'expropriation : Boisés Ontaritz (REPORTÉ)
22. Embauche de personnel : hiver 2014-2015
23. Contrats de déneigement : hiver 2014-2015 (REPORTÉ)
24. Entente de déneigement avec la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures
25. Autorisation de dépense : réserve d'abrasifs
26. Autorisation de dépense : achat de sel de déglacage
27. Paiement numéro 3 : remplacement du puits P-2
28. Ratification d'une dépense : réfection rue Laurier
29. Acceptation provisoire et paiement numéro 4 : lien entre les réseaux d'aqueduc
30. Travaux supplémentaires - Étude de caractérisation environnementale / 5-7, rte de la Jacques-Cartier



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 OCTOBRE 2014

31. Modification parc de glisse du Grand-Héron – saison 2014-2015
32. Contrat d'hiver Gestion André Ferland
33. Protocole d'entente avec la Commission scolaire de la Capitale
34. Demande d'autorisation RelaisXtrême
35. Défi des entreprises 2015
36. Amendement au PTI et autorisation de dépenses : parc rue du Levant
37. Embauche d'une adjointe administrative et réceptionniste (REPORTÉ)
38. Organigramme du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire (REPORTÉ)
39. Résolution pour les heures d'ouverture de la bibliothèque Anne-Hébert
40. Dépôt de la liste des engagements financiers au 8 octobre 2014
41. Dépôt de la liste des chèques
42. Approbation des comptes à payer de plus de 2 500 \$
43. Emprunt temporaire
44. Déboisement d'une partie du lot 4 009 647
45. Enseigne temporaire pour la maison des jeunes
46. Suivi par les élus
47. Autres sujets
48. Période de questions
49. Ajournement au 27 octobre 2014

Le quorum étant constaté, la séance d'octobre est ouverte.

507-2014 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade,
ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour en y reportant les points 10, 15, 17, 20, 21, 23, 37 et 38 et en ajoutant au point 47 :

- Nomination aux Conseils d'établissements
- Autorisation d'un exercice militaire
- Motion de félicitations.

ADOPTÉE

508-2014 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2014**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade,
ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil du 29 septembre 2014 comme il a été présenté.

ADOPTÉE

**AVIS DE MOTION
RÈGLEMENT RELATIF À LA CANALISATION DE FOSSÉS OU À L'INSTALLATION
DE PONCEAUX DANS LES EMPRISES DE RUE**

Monsieur le conseiller Claude Phaneuf donne avis de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement relatif à la canalisation de fossés ou à l'installation de ponceaux dans les emprises de rue sur le territoire de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

**DÉPÔT D'UN AVIS DE CORRECTION
AU PROCÈS-VERBAL DU 15 SEPTEMBRE 2014**

Conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le directeur général et secrétaire-trésorier dépose un procès-verbal de correction indiquant qu'afin de corriger une erreur typographique, il a modifié le numéro d'article qui fait référence au centre d'activités équestres et à la ferme d'agrément dans l'annexe 3 du règlement 1259-2014, adopté par la résolution 468-2014. Pour ce qui est du centre d'activités équestres, le numéro d'article doit se lire 15.6 au lieu de 15.7 et pour la ferme d'agrément, le numéro d'article doit se lire 15.7 au lieu de 15.8.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 OCTOBRE 2014

Par conséquent, l'annexe 3 du règlement 1259-2014 se lit comme suit :

Usage spécifiquement AUTORISÉ	Gîte du passant	15.5
	Garde de chevaux	15.3
	Centre d'activités équestres	15.6
	Ferme d'agrément	15.7

ADOPTÉE

DÉPÔT D'UN AVIS DE CORRECTION
AU PROCÈS-VERBAL DU 16 JUIN 2014

Conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le directeur général et secrétaire-trésorier dépose un procès-verbal de correction indiquant qu'afin de corriger une erreur, il a modifié le coût du contrat indiqué à la page 7 du procès-verbal du 16 juin 2014, résolution 347-2014. Plus précisément, le montant de 11 337,60 \$ est modifié par 11 377,60 \$.

347-2014 **REPLACEMENT DU PANNEAU DE CONTRÔLE DU POSTE DE
POMPAGE COIN PERDU**

ATTENDU le rapport, en date du 12 juin 2014, de monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf;
ET RÉSOLU d'accorder un contrat à la compagnie Xylem pour le remplacement du panneau de contrôle du poste de pompage d'égout coin perdu. Le tout conformément à la soumission transmise par monsieur Jamal Fenan, ingénieur, en date du 20 février 2014.

Le coût du contrat est établi à 11 377,60 \$, plus taxes, et la somme nécessaire est appropriée du règlement numéro 1250-2014.

ADOPTÉE

509-2014 **PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO APR-1264-2014**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU que ce conseil adopte le premier projet de règlement numéro APR-1264-2014 aux fins de modifier le *règlement de zonage numéro 623-91*, de façon à : remplacer le chapitre XII intitulé «normes relatives à l'affichage» afin de modifier les dispositions portant sur l'affichage.

ADOPTÉE

510-2014 **PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO APR-1269-2014**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU que ce conseil adopte le premier projet de règlement numéro APR-1269-2014 Règlement de construction.

ADOPTÉE

511-2014 **PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO APR-1268-2014**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU que ce conseil adopte le premier projet de règlement numéro APR-1268-2014 relatif aux permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 OCTOBRE 2014

512-2014 **BUDGET RÉVISÉ DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION**

ATTENDU QUE par la résolution 574-2014, le conseil a approuvé les prévisions budgétaires de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier pour l'année financière 2014 qui comportent des revenus de 94 487 \$ et des dépenses de 152 718 \$, laissant un déficit d'opération de 58 231 \$ défrayé à 10 % par la Ville et à 90 % par la Société d'habitation du Québec.

ATTENDU QUE l'Office municipal d'habitation de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a déposé un budget révisé pour l'année 2014;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
ET RÉSOLU que le conseil approuve les prévisions budgétaires révisées de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier pour l'année financière 2014 qui comportent des revenus de 83 274 \$ et des dépenses de 155 289 \$, laissant un déficit d'opération de 72 015 \$ défrayé à 10 % par la Ville et à 90 % par la Société d'habitation du Québec.

ADOPTÉE

513-2014 **NOMINATION À L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION**

ATTENDU que M. Léo Gingras a avisé la Ville qu'il ne solliciterait pas un nouveau mandat à titre de représentant de celle-ci sur le conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;

ATTENDU que les lettres patentes de l'Office prévoient que trois représentants de la Ville siègent sur son conseil;

ATTENDU que deux membres du conseil siègent déjà sur ce conseil;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU que ce conseil nomme M. Éric Gingras du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire pour siéger à titre de troisième représentant de la Ville sur le conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

ADOPTÉE

514-2014 **NOMINATION DE M. PIERRE DOLBEC AU CONSEIL D'ADMINISTRATION LOCAL DE LA STATION TOURISTIQUE DUCHESNAY**

ATTENDU que le directeur général de la Ville siégeait depuis plusieurs années sur le conseil d'administration local de la Station touristique Duchesnay à titre de président;

ATTENDU que ce dernier a avisé le directeur de la Station de son intention de quitter cette fonction;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU que ce conseil désigne M. le maire Pierre Dolbec pour représenter la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier au conseil d'administration local de la Station touristique Duchesnay en remplacement de M. Marcel Grenier.

ADOPTÉE

515-2014 **AFFICHAGE CAISSE POPULAIRE DE SAINTE-CATHERINE**

ATTENDU qu'une cession d'un droit d'usage est intervenue en 2006 entre la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et la Caisse populaire de Sainte-Catherine par lequel la Ville cédait l'usage d'une partie du lot 223-25, soit le coin Vanier et de la route de Fossambault afin que la Caisse puisse y mettre une affiche;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 OCTOBRE 2014

ATTENDU qu'une partie de la rue Vanier a été fermée dernièrement et que l'affiche a été retirée;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU de mandater le notaire Me Boilard pour procéder à la radiation de l'inscription au registre foncier de la cession d'un droit d'usage d'une partie du lot 223-25 entre la Caisse populaire de Sainte-Catherine et la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

ADOPTÉE

516-2014 **AMENDEMENT AU CONTRAT DE TRAVAIL DES COLS BLANCS**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU d'autoriser monsieur le maire Pierre Dolbec et monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Marcel Grenier à signer un amendement au contrat de travail des cols blancs afin d'y inclure madame Sophie Arsenault et monsieur Marco Blanchette, inspecteurs adjoints, aux conditions de l'addenda annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE

517-2014 **AMENDEMENT À L'ENTENTE AVEC LE COMITÉ DES PROPRIÉTAIRES DE PLACE LAURENTIENNE (CPPL)**

ATTENDU que ce conseil a adopté le 15 septembre 2014 la résolution numéro 471-2014 autorisant la signature d'une entente avec le Comité des propriétaires de Place Laurentienne (CPPL);

ATTENDU qu'à la demande du Comité, il s'avère nécessaire d'amender cette entente concernant la couverture d'assurance exigée par la Ville à l'item 5 de l'entente;

POUR CES MOTIFS,
IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU d'amender ladite entente pour retirer l'exigence de la couverture d'assurance par le CPPL. La Ville soumettra plutôt l'entente à son assureur pour que celui-ci couvre la Ville au niveau des travaux à réaliser.

ADOPTÉE

518-2014 **CESSION LE FAUBOURG SAINTE-CATHERINE**

ATTENDU QUE l'entente signée entre la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et Le Faubourg Sainte-Catherine inc. concernant des travaux municipaux prévoit que, dès que les travaux sont reçus de manière provisoire, le promoteur cède à la Ville la rue et les infrastructures municipales implantées dans l'emprise de celle-ci ainsi que toutes les servitudes nécessaires ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise monsieur le maire et monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier à signer le contrat notarié pour la cession de la rue et des infrastructures municipales ainsi que des servitudes nécessaires, le tout selon les conditions décrites à l'entente précitée.

La rue à céder est identifiée par le numéro de lot 5 495 001. Le bassin de rétention à céder est identifié par le numéro de lot 5 495 015. La servitude d'entretien à enregistrer est montrée par un liseré rose sur un plan préparé par Thierry Lefrançois, arpenteur-géomètre, sous la minute 1926, dossier 14-041.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 OCTOBRE 2014

519-2014 **EMBAUCHE DE PERSONNEL OCCASIONNEL AUX TRAVAUX PUBLICS HIVER
2014-2015**

ATTENDU le rapport du directeur des Services techniques, monsieur Martin Careau;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU :

1. D'embaucher monsieur Jacques Fiset à titre d'employé occasionnel au poste de journalier spécialisé à 40 heures par semaine (échelon 5) pour la période du 24 novembre 2014 au 10 avril 2015;
2. D'embaucher monsieur Marc Laperrière à titre d'employé occasionnel au poste de journalier spécialisé à 40 heures par semaine (échelon 8) pour la période du 24 novembre 2014 au 10 avril 2015;
3. D'embaucher monsieur Dominique Drolet à titre d'employé occasionnel au poste d'aide-mécanicien / journalier spécialisé à 40 heures par semaine pour la période du 24 novembre 2014 au 10 avril 2015. Le salaire est établi selon l'échelle salariale du poste de journalier spécialisé (échelon 5);
4. D'embaucher monsieur Benoit Drolet au poste de patrouilleur aux travaux publics;
5. D'embaucher monsieur Laurent Juneau à titre d'employé occasionnel au poste de journalier spécialisé à 40 heures par semaine (échelon 1) pour la période du 24 novembre 2014 au 10 avril 2015;
6. D'embaucher monsieur Jean-Philippe Côte à titre d'employé occasionnel au poste de journalier spécialisé à 40 heures par semaine (échelon 2) pour la période du 24 novembre 2014 au 10 avril 2015;
7. D'autoriser le directeur des services techniques à embaucher un autre employé au poste de journalier spécialisé (Parc de glisse). Ce dernier sera sélectionné suite à l'avis d'appel de candidatures paru dans le journal Le Catherinois du mois de novembre 2014. Son salaire sera établi selon la grille salariale en vigueur. L'horaire de travail est de 40 heures par semaine pour la période du 24 novembre 2014 au 10 avril 2015;
8. D'embaucher madame Isabelle Lortie à titre d'employée occasionnelle au poste de journalier (échelon 4), sur appel, pour procéder à l'arrosage le soir et la nuit au besoin.

ADOPTÉE

520-2014 **ENTENTE DE DÉNEIGEMENT AVEC LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-
DESMAURES**

ATTENDU qu'il y aurait lieu de convenir d'une entente avec la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures relativement au déneigement d'une partie de la route Grand-Capsa;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier

ET RÉSOLU d'autoriser le maire ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier à signer une entente intermunicipale avec la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures relativement au déneigement d'une partie de la route Grand-Capsa. Les conditions de l'entente sont décrites ci-après :

- La Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a le mandat d'assurer l'entretien d'hiver d'une partie de la route Grand-Capsa;
- La partie de route à entretenir a une longueur de 300 mètres et débute à l'intersection de la route de Fossambault;
- Le niveau de service et le détail des travaux à exécuter sont décrits au document daté du 16 octobre 2008 et intitulé : Politique de déneigement – Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et ses amendements;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 OCTOBRE 2014

- L'entente est d'une durée d'un hiver, soit pour l'hiver 2014-2015;
- La contribution de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures est établie à 2 461,27 \$.

ADOPTÉE

521-2014 **AUTORISATION DE DÉPENSE : RÉSERVE D'ABRASIFS**

ATTENDU le rapport de monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques, en date du 2 octobre 2014;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU

- D'autoriser une dépense de 29 225 \$, plus taxes, pour l'achat de 365 voyages de sable tamisé et de 250 tonnes de criblure de pierre en vue de la préparation de la réserve d'abrasifs pour l'hiver 2014-2015 et d'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-330-00-622;
- D'accorder un contrat à André Martel et fils pour la fourniture du sable tamisé;
- D'autoriser une dépense de 23 730 \$, plus taxes, pour l'achat du sel nécessaire à la préparation de la réserve d'abrasifs et d'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-330-00-629.

ADOPTÉE

522-2014 **AUTORISATION DE DÉPENSE ACHAT DE SEL DE DÉGLAÇAGE**

ATTENDU le rapport de monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques, en date du 7 octobre 2014;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU d'autoriser le directeur des Services techniques à procéder à l'achat du sel de déglacage nécessaire aux opérations de déneigement de l'hiver 2014-2015 selon les montants prévus au budget d'opération;

Cette dépense est imputée au poste budgétaire 02-330-00-629.

ADOPTÉE

523-2014 **PAIEMENT NUMÉRO 3 – CONTRAT DE CONSTRUCTION D'UN PUIIS EN REMPLACEMENT DU PUIIS P-2**

ATTENDU le rapport de monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques, en date du 9 octobre 2014;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU d'autoriser le versement du paiement numéro 3 à Les Forages L.B.M. inc. au montant de 22 599,49 \$. Ce montant tient compte d'une retenue contractuelle de 10 % et l'ajout des taxes brutes. Ladite dépense est imputée au règlement numéro 1249-2014.

Le chèque pourra être remis à l'entrepreneur en échange des quittances partielles des sous-traitants et fournisseurs ayant dénoncé leur contrat.

ADOPTÉE

524-2014 **RATIFICATION D'UNE DÉPENSE RÉFECTION RUE LAURIER**

ATTENDU le rapport de monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques, en date du 9 octobre 2014;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 OCTOBRE 2014

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU de ratifier une dépense de 6 168 \$, plus taxes, pour des travaux de pavage effectués par la compagnie PAVCO pour la réparation d'une section de la rue Laurier suite au bris d'un ponceau.

La somme nécessaire est appropriée de l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE

525-2014 **ACCEPTATION PROVISOIRE ET PAIEMENT NUMÉRO 4 CRÉATION D'UN LIEN ENTRE LES DEUX RÉSEAUX D'AQUEDUC**

ATTENDU le rapport de monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques, en date du 8 octobre 2014;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU DE :

Procéder à l'acceptation provisoire des travaux de construction du projet de création d'un lien entre les deux réseaux d'aqueduc et autoriser monsieur Martin Careau, ingénieur, directeur des Services techniques, à signer le certificat de réception provisoire ;

Approuver la directive de changement BT-06 concernant des travaux de pavage supplémentaires ;

Autoriser le versement du paiement numéro 4 à Métro excavation inc. au montant de 34 762,98 \$. Ce montant tient compte de la libération de la moitié de la retenue contractuelle de 10 %, du paiement de la directive de changement BT-06 et l'ajout des taxes brutes. Ladite dépense est imputée au règlement numéro 1234-2013.

Le chèque pourra être remis à l'entrepreneur en échange des quittances finales des sous-traitants et fournisseurs ayant dénoncé leur contrat.

ADOPTÉE

526-2014 **TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES ÉTUDE DE CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE PHASE II / 5-7, ROUTE DE LA JACQUES-CARTIER**

ATTENDU le rapport de monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques, en date du 6 octobre 2014;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier

ET RÉSOLU de mandater la firme Akifer pour la réalisation de travaux supplémentaires dans le cadre de l'étude de caractérisation environnementale – phase II, au 5-7, route de la Jacques-Cartier. Le tout conformément au document transmis par madame Marie-Claude Lajoie, ingénieure, de la firme Akifer en date du 3 octobre 2014.

Le coût des travaux supplémentaires est établi à 7 405 \$, plus taxes, et la somme est appropriée de l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE

527-2014 **MODIFICATION AU PARC DE GLISSE DU GRAND-HÉRON**

ATTENDU le rapport de madame Lise Langlois, directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, en date du 3 octobre 2014;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier

ET RÉSOLU d'autoriser une dépense de 8 700 \$, plus taxes, pour la location de trois roulottes pour le Parc de glisse du Grand-Héron chez Location Prince, ainsi qu'une dépense de 7 900 \$, plus taxes, pour l'achat de deux tourniquets chez APA-Québec (ARC Cantin). Cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02-701-30-649 après une appropriation de l'excédent de fonctionnement non-affecté de 8 524,27 \$.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 OCTOBRE 2014

528-2014 **CONTRAT D'HIVER GESTION ANDRÉ FERLAND**

ATTENDU le rapport de madame Lise Langlois, directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, en date du 1^{er} octobre 2014;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
ET RÉSOLU d'autoriser la signature du contrat avec monsieur André Ferland, opérant la compagnie incorporée sous le numéro 9253-8776 Québec inc., pour la surveillance, l'entretien, la perception de la tarification et le prêt d'équipement sur le site du Parc du Grand-Héron pour la période hivernale 2014-2015.

La dépense, au montant de 22 190,17 \$, incluant les taxes, est imputée au poste budgétaire 02-701-36-451.

ADOPTÉE

529-2014 **PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA CAPITALE**

ATTENDU que la Commission scolaire de la Capitale et la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier reconnaissent leur complémentarité en matière d'élaboration de programmes d'activités;

ATTENDU que la Commission scolaire de la Capitale et la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier désirent se coordonner et collaborer pour l'utilisation réciproque de locaux, d'espaces et d'équipements;

ATTENDU l'importance de bien définir les engagements et priorités dans l'utilisation de ceux-ci;

ATTENDU le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois, en date du 1^{er} octobre 2014;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
ET RÉSOLU de mandater monsieur le maire Pierre Dolbec et monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Marcel Grenier pour signer le protocole d'entente avec la Commission scolaire de la Capitale pour l'utilisation réciproque de locaux, d'espaces et d'équipements.

ADOPTÉE

530-2014 **AUTORISATION PASSAGE DES COUREURS RELAISXTRÊME**

ATTENDU le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois, en date du 1^{er} octobre 2014;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
ET RÉSOLU d'autoriser le passage des coureurs du RelaisXtrême sur la route Montcalm et sur une partie du chemin Tour du Lac sud, les 26 et 27 septembre 2015.

Il est entendu que les organisateurs de l'événement devront se prémunir de toutes les autorisations nécessaires auprès du ministère des Transports du Québec et fournir une preuve d'assurance.

ADOPTÉE

531-2014 **AUTORISATION DÉFI ENTREPRISES 2015**

ATTENDU le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
ET RÉSOLU d'autoriser la tenue du Défi Entreprises 2015, le 31 mai 2015, au Parc du Grand-Héron avec un circuit sur la rue Laurier et le chemin de La Liseuse pour les coureurs.



**VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 OCTOBRE 2014**

Le nombre de participants maximum autorisé est fixé à 7 500. Les organisateurs du Défi Entreprises devront fournir une preuve d'assurance et obtenir tous les permis nécessaires auprès du ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE

532-2014 AUTORISATION DE DÉPENSES PARC RUE DU LEVANT

ATTENDU le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois, en date du 29 septembre 2014;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU d'autoriser les travaux et l'achat de matériel pour le parc de la rue du Levant pour un montant de 62 893 \$, incluant les taxes, tel que prévu au plan d'immobilisations 2014, projet 133.

La dépense est imputée au Fonds de parcs et terrains de jeux. Cette résolution amende le Plan triennal d'immobilisations puisque la dépense était initialement prévue être imputée à l'ensemble des contribuables via un règlement d'emprunt.

ADOPTÉE

533-2014 HEURES D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE

ATTENDU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a autorisé, par le biais de la résolution numéro 156-2013, le dépôt d'une demande de subvention pour la relocalisation de la bibliothèque Anne-Hébert au ministère de la Culture et des Communications;

ATTENDU l'annonce d'un accord de principe effectué par le ministère de la Culture et des Communications le 23 janvier 2014 dans le cadre de ce projet;

ATTENDU l'exigence du ministère de la Culture et des Communications concernant les heures d'ouverture de la future bibliothèque;

ATTENDU le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois, en date du 1^{er} octobre 2014;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
ET RÉSOLU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier confirme par cette résolution son engagement à respecter les normes prescrites en matière de gestion des bibliothèques pour une population de notre envergure en augmentant et en maintenant le nombre d'heures d'ouverture de la nouvelle bibliothèque à 30 heures par semaine.

ADOPTÉE

ENGAGEMENTS FINANCIERS

Le directeur général et secrétaire trésorier Marcel Grenier dépose la liste des engagements financiers pour la période se terminant le 8 octobre 2014, laquelle comprend 182 commandes au montant de 86 428,46 \$.

LISTE DES CHEQUES

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Marcel Grenier, dépose la liste des chèques pour la période se terminant le 30 septembre 2014, laquelle totalise 589 920,28 \$.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 OCTOBRE 2014

534-2014 **APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DE PLUS DE 2 500 \$**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer au 30 septembre 2014, laquelle totalise la somme de 40 377,16 \$ et d'autoriser le secrétaire-trésorier à faire les versements aux fournisseurs.

ADOPTÉE

535-2014 **EMPRUNT TEMPORAIRE**

ATTENDU la recommandation de Mme Julie Cloutier, trésorière adjointe, en date du 10 octobre 2014;

ATTENDU que le règlement numéro 1265-2014 autorise le conseil à dépenser une somme n'excédant pas 615 000 \$ (73 000 \$ affectés du fonds local pour la réfection et l'entretien de certaines voies publiques);

ATTENDU l'entrée en vigueur du règlement numéro 1265-2014;

ATTENDU que le financement à long terme de cet emprunt sera effectué ultérieurement;

ATTENDU que l'article 567.2 de la Loi sur les cités et villes permet au conseil de décréter par résolution des emprunts temporaires pour le paiement total ou partiel de dépenses effectuées en vertu d'un règlement d'emprunt sans autorisation préalable du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU que le conseil autorise monsieur le maire Pierre Dolbec et monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Marcel Grenier à contracter un emprunt avec la Caisse Populaire de Saint-Raymond-Sainte-Catherine pour une somme n'excédant pas 542 000 \$ pour le règlement numéro 1265-2014, et ce, en attendant le financement à long terme des dépenses décrétées par ledit règlement.

IL EST EGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le maire ou le maire suppléant, ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier ou la trésorière adjointe à signer le billet.

ADOPTÉE

536-2014 **DÉBOISEMENT D'UNE PARTIE DU LOT 4 009 647**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
ET RÉSOLU d'autoriser le service des travaux publics, en collaboration avec l'école de foresterie et de technologie du bois de Duchesnay, à déboiser une superficie approximative de 4 500 m² sur le lot 4 009 647 à proximité de la rue Laurier. Ce déboisement, effectué sans frais pour la Ville, permettra la construction à cet endroit d'un parc à chiens et d'un stationnement.

ADOPTÉE

537-2014 **ENSEIGNE TEMPORAIRE POUR LA «MAISON DE L'HORREUR» PRÉSENTÉE PAR LA MAISON DES JEUNES DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER**

ATTENDU la demande de la Maison des jeunes d'installer une enseigne temporaire aux fins d'annoncer l'activité la «Maison de l'horreur» qui aura lieu le 31 octobre;

ATTENDU QUE cette enseigne sera installée du 15 au 29 octobre sur le terrain de la Maison des jeunes, soit au 16, rue Louis-Jolliet, propriété de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;

ATTENDU QUE cette enseigne sera installée les 30 et 31 octobre, sur le lot 4 367 608, propriété de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 OCTOBRE 2014

ATTENDU l'article 12.1.1 du Règlement de zonage #623-91 qui exclut les enseignes permanentes ou temporaires autorisées par le conseil et installées sur un terrain appartenant à la municipalité de la portée de la réglementation;

ATTENDU le croquis de l'enseigne temporaire présenté par la Maison des jeunes;

ATTENDU QUE l'enseigne sera installée par la Ville;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
ET RÉSOLU d'autoriser la Maison des jeunes d'installer une enseigne temporaire aux fins d'annoncer l'activité la « Maison de l'horreur » au 16, rue Louis-Jolliet du 15 au 29 octobre et sur le lot 4 367 608 les 30 et 31 octobre.

ADOPTÉE

SUIVI DES DOSSIERS PAR LES ÉLUS

À cette séance, aucun suivi de dossier n'a été fait par les membres du conseil municipal.

538-2014 **NOMINATION AUX CONSEILS D'ÉTABLISSEMENT**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU de nommer madame la conseillère Nathalie Laprade au Conseil d'établissement de l'école des Explorateurs;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de nommer monsieur le conseiller Yves-J. Grenier au Conseil d'établissement de l'école Jacques-Cartier / Saint-Denys-Garneau.

ADOPTÉE

539-2014 **AUTORISATION D'UN EXERCICE MILITAIRE**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le maire Pierre Dolbec
ET RÉSOLU d'autoriser la tenue d'un exercice militaire sur le territoire de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, du 19 au 27 janvier 2015.

ADOPTÉE

540-2014 **MOTION DE FÉLICITATIONS**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le maire Pierre Dolbec
ET RÉSOLU de féliciter toute l'équipe de Steeve Rochette pour le bénévolat effectué chez la famille « Linteau » ainsi que de remercier les généreux partenaires qui ont donné plus de 7 000\$. Ces bénévoles ont construit un patio pour la piscine, une terrasse, une clôture, un foyer au gaz et ils ont fait l'aménagement paysager de toute la cour arrière.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes*, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.

541-2014 **AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade,
ET RÉSOLU d'ajourner cette séance au 27 octobre 2014 à 19h30.

ADOPTÉE



**VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 OCTOBRE 2014**

L'assemblée est levée à 20 h 15.

PIERRE DOLBEC
MAIRE

MARCEL GRENIER
DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER



**VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 OCTOBRE 2014**

